

**Signature de la Convention entre la  
Banque Européenne d'Investissement et  
la Région Provence Alpes Côte d'Azur –  
15/10/2009**

**DISCOURS INTRODUCTIF**

**Jean Louis JOSEPH**

Monsieur le Vice Président de la Banque européenne d'Investissement, mesdames messieurs les élus, journalistes, mesdames messieurs,

Je suis particulièrement honoré de représenter le Président Michel Vauzelle aujourd'hui, pour la signature de cette convention. Celle ci me parait exemplaire et caractérise parfaitement –je pense- la convergence de vues entre notre Région et la Banque Européenne d'Investissement du double point de vue d'une part des outils de stratégie financière et d'autre part des

stratégies de développement durable de l'Union européenne.

Depuis 2000, en matière de financement, la Région a choisi la voie de l'innovation en s'attachant à diversifier ses sources de financement. La volonté de poursuivre dans cette voie et la crise économique et financière ont renforcé l'idée de s'associer avec une institution de grande envergure et de très grande notoriété telle que la Banque Européenne d'Investissement pour nos propres investissements tournés vers les stratégies de lutte contre le dérèglement climatique et pour le développement durable.

D'un point de vue purement budgétaire et à côté des financements bancaires traditionnels à taux variables et taux fixes, la Région a eu recours au **marché obligataire et à l'indexation inflation française** en 2000 puis 2005. Elle a par ailleurs, récemment signé avec Dexia Flobail un

nouveau **contrat de crédit bail optimisé** pour financer les rames ferroviaires de nos trains express régionaux.

C'est un montage certes complexe mais qui permet d'optimiser de manière significative le coût financier via une bonification fiscale.

La structure de la dette de la Région a été régulièrement équilibrée et adaptée à la conjoncture financière

Afin de minimiser les frais financiers et plutôt que de conclure des opérations de réaménagements d'emprunts bien souvent très coûteuses, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se montre très dynamique en matière de dette en ayant recours à des opérations de gestion active de type swaps<sup>1</sup> qui permettent d'ajuster l'encours en fonction de l'évolution des taux d'intérêts.

---

<sup>1</sup> SWAP de taux : contrat de gré à gré qui permet d'échanger un taux fixe contre un taux variable et inversement (to swap= échanger)

Les opérations de swap ont également vocation à permettre un meilleur équilibrage de la structure de la dette en fonction de l'anticipation de l'évolution des taux d'intérêts.

Ainsi, la forte baisse des taux à court terme de ces derniers mois a conduit la Région à repositionner une partie de son encours de dette à taux variable de manière à rééquilibrer la répartition fixe-variable.

A ce jour et eu égard à la conjoncture, 52% de l'encours de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est positionnée à taux indexé et 48% à taux fixe.

Même depuis la crise et depuis de longues années, la structure de la dette régionale demeure équilibrée.

Nous avons opté pour une grande diversité dans le choix des organismes prêteurs

Sept établissements bancaires participent aux financements de la Région ; quatre d'entre eux occupent une place prépondérante. Dexia, la Caisse d'Épargne, Le Crédit Agricole et la Société Générale.

Avec la crise financière, notre volonté d'aller plus loin dans la diversité des organismes de financement s'est accru, et le choix de se tourner vers une institution aussi prestigieuse que la BEI s'est opéré naturellement.

### Pourquoi la Banque Européenne d'Investissement ?

Au-delà de l'approche purement budgétaire, le choix de la BEI est aussi un choix important symboliquement sur le plan de notre stratégie de développement durable. C'est la première fois que nous le faisons. Je m'en félicite.

La banque européenne finance les projets qui contribuent à la réalisation des objectifs de la politique économique de l'Union Européenne

et spécialement ceux qui respectent un critère de viabilité environnementale et plus généralement contribuent au développement durable.

Les infrastructures ferroviaires qui permettent de limiter la circulation automobile et donc les émissions de CO<sub>2</sub> et la construction de lycées exemplaires entrent dans ces priorités.

Lors des négociations, le financement d'opérations telles que la construction et la rénovation des lycées a finalement été privilégiée. Ceci à cause de l'importance de l'enveloppe de financement pouvant nous être accordée et aussi en raison du caractère stratégique pour nous des lycées, compétence majeure de la Région. Nous avons, au cours des années passées, beaucoup travaillé afin d'intégrer la dimension développement durable dans nos constructions, dans les restructurations et rénovations des bâtiments dont nous avons la charge. Je veux citer par exemple le

référentiel « Lycée du 21<sup>ème</sup> siècle » puis le référentiel « développement durable dans les lycées » que nous avons adopté cette année en séance plénière. Tous les lycées en cours de construction et futurs seront à énergie positive. Je veux citer également les travaux qui ont été impulsés dans le cadre du Pôle régional d'innovation et de développement économique solidaire ciblé sur le « bâtiment durable méditerranéen ».

Le montant global de l'enveloppe approuvé, Monsieur le Vice Président de la Banque européenne d'investissements, par le comité de direction de la BEI le 26 août 2009 et par son conseil d'administration le 22 septembre, s'élèvera à 400 M€ (soit 50% des projets) sur la période 2009-2013.

Nous considérons la convention que nous signons aujourd'hui comme un honneur, voire une distinction tant le prestige de la Banque européenne d'investissement est fort. Cette convention est destinée à matérialiser l'engagement des parties sur les projets retenus et sur le montant maximum disponible pour la collectivité.

Parmi les principales opérations financées qui seront financées, on peut citer :

- L'école internationale de Manosque (56,8 M€) qui accueille des élèves de 23 nationalités venus dans le cadre du projet ITER et seront scolarisés de la maternelle au lycée,
- La restructuration et l'extension du lycée les Eucalyptus à Nice (47,5 M€),
- Les nouveaux lycées de Velaux (39,6 M€), la Fourragère à Marseille (51,6 M€), la Bouilladisse (39,1 M€), de Drap à Nice ;

- La restructuration du lycée du domaine d'Eguilles à Vedène (30 M€),
- La restructuration et l'extension du lycée Paul Langevin à la Seyne-sur-Mer (17,3 M€)...

Pour tous ces projets nous avons pris en compte les critères du développement durable. Ils sont en particulier exemplaires en matière d'efficacité énergétique, d'économies d'énergie, de production d'énergie solaire photovoltaïque, de filière bois énergie, d'intégration au paysage, de fonctionnalité, d'écocitoyenneté.

La signature de cette convention n'interrompt évidemment pas les relations que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur peut entretenir, par ailleurs, avec les autres établissements bancaires ;

La Banque Européenne d'Investissement finance 50 % du coût des projets de rénovation et de construction des lycées. Nos autres partenaires bancaires auront bien entendu la possibilité de se positionner sur le financement d'autres investissements, je les rassure.

En effet je vous rappelle que chaque année, près de 550 M€ de crédits d'investissements sont alloués globalement par la Région pour faire face aux besoins d'équipement du territoire. Je vous rappelle que nous sommes la première collectivité dans la région pour la montant des ses investissements, ce qui génère emplois et développement, mais comme vous l'avez noté un développement respectueux de notre environnement et des générations futures.

Je vous remercie